

**TRAITÉ RÉGISSANT LE RÉGIME DE SPITSBERG ET RECONNAISSANT
LA SOUVERAINETÉ DE LA NORVÈGE**

*Signé à Paris, le 9 février 1920**

Le Président des Etats-Unis d'Amérique, Sa Majesté le Roi de Grande-Bretagne et d'Irlande et des Territoires britanniques au delà des Mers, Empereur des Indes, Sa Majesté le Roi de Danemark, le Président de la République française, Sa Majesté le Roi d'Italie, Sa Majesté l'Empereur du Japon, Sa Majesté le Roi de Norvège, Sa Majesté la Reine des Pays-Bas, Sa Majesté le Roi de Suède,

Désireux, en reconnaissant la souveraineté de la Norvège sur l'archipel du Spitsberg, y compris l'île aux Ours, de voir ces régions pourvues d'un régime équitable propre à en assurer la mise en valeur et l'utilisation pacifique,

Ont désigné pour leurs plénipotentiaires respectifs en vue de conclure un Traité à cet effet:

Le Président des Etats-Unis d'Amérique:

M. Hugh Campbell Wallace, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique à Paris:

Sa Majesté le Roi de Grande-Bretagne et d'Irlande et des Territoires britanniques au delà des Mers, Empereur des Indes:

Le Très Honorable Comte de Derby, K.G., G.C.V.O., C.B., Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa Majesté britannique à Paris;

Et:

pour le Dominion du Canada:

L'Honorable Sir George Halsey Perley, K.C.M.G., Haut-Commissaire du Canada dans le Royaume-Uni;

pour le Commonwealth d'Australie:

Le Très Honorable Andrew Fisher, Haut-Commissaire de l'Australie dans le Royaume-Uni;

pour le Dominion de la Nouvelle-Zélande:

Le Très Honorable Sir Thomas Mackenzie, K.C.M.G., Haut-Commissaire de la Nouvelle-Zélande dans le Royaume-Uni;

pour l'Union sud-africaine:

M. Reginald Andrew Blankenberg, O.B.E., faisant fonction de Haut-Commissaire de l'Union sud-africaine dans le Royaume-Uni;

pour l'Inde:

Le Très Honorable Comte de Derby, K.G., G.C.V.O., C.B.;

Sa Majesté le Roi de Danemark:

M. Herman Anker Bernhoft, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Sa Majesté le Roi de Danemark à Paris;

*Le Traité a été de fait signé au nom du Canada le 7 avril 1920.